



Commune de
PLOEMEL
Département du Morbihan



Plan Local d'Urbanisme

5.3 Règlement graphique
Bourg

Échelle : 1/2 500e
Approbation en date du 14 novembre 2019

L'Atelier d'Ys
21 rue du Tréfle
35520 La Mézière
02.99.66.67.81



- ZONES URBAINES**
- UA (Centre ancien du bourg)
 - UB (Extensions pavillonnaires du bourg ; zones agglomérées hors bourg)
 - UC (Golf de Saint-Laurent - Habitat)
 - UCt (Golf de Saint-Laurent - Hôtellerie et tourisme)
 - UI (Zones d'activités)
- ZONES D'URBANISATION FUTURE**
- 1AUB (A vocation principale d'habitat)
 - 1AUz (ZAC Nord Gare)
 - 1AUI (A vocation économique)
- ZONES AGRICOLES**
- AA (Espaces agricoles)
 - AC (Carrière)
 - AI (STECAL à vocation économique)
 - AZH (Zones humides)
- ZONES NATURELLES**
- NA (Espace naturel)
 - NE (Équipements collectifs)
 - NES (STECAL à vocation d'équipements collectifs)
 - NG (Golf)
 - NGs (STECAL pour la pratique du golf)
 - NL (Espace de loisirs)
 - NLs (STECAL à vocation de loisirs)
 - NT (Espace d'hébergement touristique)
 - NTs (STECAL à vocation d'hébergement touristique)
 - NZH (Zones humides)

- INFORMATIONS DIVERSES**
- Limite communale
 - Cours d'eau
- PRESCRIPTIONS DIVERSES**
- Marges de recul sur routes départementales
 - Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
 - Entités archéologiques
- DISPOSITIONS RELATIVES AUX ESPACES NATURELS ET AU PATRIMOINE**
- Protection environnementale**
- Espace boisé classé (L 113-1 du CU) – Boisements
 - Élément de paysage (L 151-23 du CU) – Boisements
 - Élément de paysage (L 151-23 du CU) – Linéaires bocagers
- Protection architecturale**
- Changement de destination d'un bâtiment (L 151-11 du CU)
 - Élément de paysage (L 151-19 du CU) – Construction
 - Élément de paysage (L 151-19 du CU) – Murs
- SERVITUDES PARTICULIERES**
- Chemins doux**
- Chemins doux à créer ou à conserver (L 151-38 du CU)
- Mixité sociale**
- Secteur de diversité sociale (L 151-15 du C.U.)
- Emplacements réservés**
- Installation d'intérêt général voirie ou équipement (L 151-41 du CU)

N°	Destination	Bénéficiaire	Superficie
1	Aménagement de voirie	COMMUNE	680 m²
2	Aménagements pour liaison douce	COMMUNE	570 m²
3	Aménagements pour liaison douce	COMMUNE	105 m²
4	Aménagements pour liaison douce	COMMUNE	70 m²
5	Aménagements pour liaison douce	COMMUNE	333 m²
6	Aménagements pour liaison douce	COMMUNE	375 m²
7	Aménagements d'un espace récréatif	COMMUNE	8 227 m²
8	Aménagements pour liaison douce	COMMUNE	515 m²

